



Cas grave de braconnage sur Gruissan

Fin août 2014, un Cygne tuberculé a été tué suite à un tir de grenaille de plomb dans un marais gruissanais. Ce cas grave de braconnage, qui plus est avec l'utilisation de munition prohibée en zone humide, doit être sanctionné.

CONTACTS

LPO Aude

Tel. : 04 68 49 12 12

aude@lpo.fr

Le Cygne tuberculé est une espèce d'oiseau protégé par la loi française. A ce titre, toute destruction d'individu peut faire l'objet de sanctions pénales, prévues à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

De plus, l'emploi de munition à grenaille de plomb est prohibé sur les zones humides définies par des arrêtés ministériels applicables à compter du 1^{er} juin 2006. Cet acte de braconnage ayant eu lieu sur le Domaine Public Maritime, l'utilisation de plomb y est bien interdite.

La LPO Aude espère que les auditions des nombreux témoins puissent aboutir à un résultat concluant. Notre association demande aux services de l'Etat ainsi qu'à la justice que tous les moyens possibles soient mis en place pour mettre à jour le coupable de ces faits non excusables.

Dans le cas contraire, l'impunité de cette exaction mettra à mal toute la politique et les actions mises en place par l'Etat, l'ensemble des Association de Protection de la Nature et de leurs partenaires gestionnaires d'espaces naturels.

Pour rappel, dans l'Aude ce sont plus de 10 individus d'oiseaux protégés tués ou blessés par arme à feu qui sont découverts par an sans qu'aucun coupable ne puisse être sanctionné faute de témoins.

La LPO Aude a d'ores et déjà déposé plainte pour ces infractions et se portera partie civile.
